

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

VILLE DE CERET

ARRÊTÉ N° 588 /2023

**Autorisant l'utilisation du domaine public
A l'occasion du « 65^{ème} Festival de Sardanes
Organisé par le « Foment de la Sardane »
Sur les boulevards et places du centre-ville
Du vendredi 21 juillet 2023, 20h00 au lundi 24 juillet 2023, 01h00**

Le Maire de la Ville de Céret,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212.1, et suivants réglementant les pouvoirs de Police du Maire

VU le Code de la Santé Publique

VU le Code de la Voirie Routière

VU la Circulaire de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, en date du 19/06/2023, adaptant la posture Vigipirate à la période « été/automne 2023 » et jusqu'à nouvel ordre. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée – risque attentat », pour faire face à une menace terroriste qui reste durablement élevée.

VU l'arrêté municipal N°400/2023 portant autorisation d'un débit de boissons temporaire

VU la demande effectuée par l'association « Foment de la Sardane » domiciliée à la Casa Catalane, à Céret et représenté par Monsieur Joseph VIDALOU, président de l'association, pour organiser le « 65^{ème} Festival de la Sardane »

ARRETE

ARTICLE 1 – L'association « Foment de la Sardane » représenté par Monsieur Joseph VIDALOU est autorisée à utiliser le domaine public à l'occasion du « Festival de la Sardane » aux dates suivantes : du vendredi 21 juillet 2023 20h00 au lundi 24 juillet 2023 01h00 sur les boulevards et places du centre-ville pour des défilés à pieds, ballade et concerts :

- Le vendredi 21 juillet 2023, de 21h00 à minuit, sur la Place Picasso, à l'occasion d'une ballade de sardanes
- Le samedi 22 juillet 2023, 10h00 au dimanche 23 juillet 2023, 2h00, sur la place de la République, à l'occasion d'un Aplec de sardanes ; d'un défilé avec un départ rue Danton, place Picasso, boulevard Jean Jaurès, boulevard Maréchal Joffre jusqu'à la place de la République ; et d'un concours de sardanes (Coupe de Catalogne)
- Le dimanche 23 juillet 2023 de 10h00 à 13h00 sur le boulevard Maréchal Joffre entre le Grand Café et le Café de France à l'occasion d'une audition gratuite de sardanes
- Le dimanche 23 juillet 2023 de 21h00 à minuit, place de l'église, à l'occasion d'un concert de musique de Cobles
-

ARTICLE 2 - Le demandeur veillera à ce que les occupants conservent le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services, les services de la Police Municipale et Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Céret sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté

Fait à Céret, le onze juillet deux mille vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation,



Denis DUNYACH,
Adjoint au Maire

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux
mois à compter de la présente notification.